

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 mai 2022 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames, Jamilah HABSAOUI, Vincent CLÉMENT, Léa COIGNOT, Gérard GUYARD, Aurélie FARCY, Alain GUITTET, Sophie MANIGAULT-TERRE, Tony CHEVAUX, Agnès JOREAU, Camille BOERIO, Gérard DELORME, Nicolas COCHEFERT, Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Bernard DESCHAMPS, Nicole JEDYNSKI, Christian PERDU, Christine BURÉ et Sonia PATOURET.

Absent(es) représenté(es) :

Madame Nathalie ROMANOWSKI donne pouvoir à Madame Léa COIGNOT

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Madame Françoise LAURENT donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS

Monsieur Alain COMMARET donne pouvoir à Monsieur Nicolas COCHEFERT

Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO

Monsieur Emmanuel ZEHNDER et Madame Leyla DERVISCEMALOGLU donnent pouvoir à Madame Sonia PATOURET

Absente excusée : Madame Sandrine CHAUVEAU

Absente non excusée : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER, Monsieur Jérôme HUCHARD

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

COVID 19 - règles dérogatoires de la loi Vigilance sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 : quorum 1/3 et possibilité de 2 pouvoirs par élu

Convocation du 28 avril 2022 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après avoir informé des pouvoirs donnés et désigné le secrétaire de séance, Madame le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire de Madame Yvette Justine MORIN, décédée le 10 avril 2022, qui fut conseillère municipale (mandat 1989 à 1995) puis adjointe au Maire d'Avallon (mandat de 1995 à 2001).

1. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire du compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

FINANCES

2. Aménagement des écoles suite à fusions : lancement de la consultation - plan de financement de l'opération et signature des marchés

Le conseil municipal autorise le maire à lancer la consultation des entreprises pour l'opération d'aménagement des sites scolaires et périscolaires suite à fusions, dont le coût prévisionnel est estimé à 273 983,33 € HT, et approuve le plan de financement proposé.

Résultat du vote : 22 voix « POUR » et 3 abstentions : S. PATOURET (3 voix – pouvoirs de E. ZEHNDER et L. DERVISCEMALOGLU)

3. Demande de subventions au titre des travaux et de la mise aux normes des écoles suite à fusions

Le conseil municipal sollicite, au taux maximum, les financements auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Yonne, de la CAF et tout autre aide susceptible d'être allouée, pour les travaux de mises aux normes des sites scolaires et périscolaires ainsi que l'acquisition de mobilier envisagée.

Résultat du vote : 22 voix « POUR » et 3 abstentions : S. PATOURET (3 voix – pouvoirs de E. ZEHNDER et L. DERVISCEMALOGLU)

4. Subventions versées aux associations - exercice 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions de fonctionnement sollicitées par différentes associations (patriotiques et diverses), au titre de l'exercice 2022, qui lui ont été présentées.

5. Campagne de stérilisation des chats errants 2022 – participation financière et convention tripartite

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction pour l'année 2022 d'une campagne de stérilisation de la population féline libre en partenariat avec l'association « Trois p'tits chats » d'Avallon et un vétérinaire dans le cadre d'une convention, pour laquelle la somme de 2 500 € est allouée.

RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un emploi de responsable de bibliothèque

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi à temps complet de responsable pour la future médiathèque, pouvant être pourvu par un fonctionnaire (cadre d'emplois des bibliothécaires ou d'assistants de conservation du patrimoine) ou par un contractuel, selon les modalités présentées.

7. Comité Social Territorial – modalités de mise en œuvre

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un CST commun à la commune et au CCAS d'Avallon, fixe à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune et du CCAS égal à celui des représentants du personnel (élus avec voix délibérative).

8. Assurance « risques statutaires du personnel » - passation et signature du marché

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre ses investigations et lancer un nouvel avis d'appel à concurrence pour obtenir une meilleure offre auprès des agents d'assurances pour la couverture du "Risques statutaires du personnel", du fait des propositions reçues en très forte augmentation, autorise le maire à signer le marché à intervenir ou, le cas échéant, signer le marché selon les conclusions de la CAO du 11 avril dernier.

VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

9. Subventions aux associations à vocation culturelle et festive – exercice 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue, au titre de l'exercice 2022, les subventions aux associations à vocation culturelle, festive ou participant à l'animation de la ville, présentées en séance, à savoir :

- ✓ Subventions de fonctionnement
- ✓ Subventions à titre exceptionnel
- ✓ Subventions dans le cadre de partenariats

10. Subventions aux associations à vocation sportive – exercice 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions sollicitées pour la saison sportive 2021/2022 aux associations à vocation sportives, qui contribuent au dynamisme de la ville, présentées en séance, à savoir :

- ✓ Subventions de fonctionnement
- ✓ Subventions à titre exceptionnel
- ✓ Subventions dans le cadre de partenariats

QUESTIONS ET INFORMATIONS

11. Affaires et questions diverses

(Pas de sujet à ce point de l'ordre du jour)

12. Informations du Maire

Le Maire fait part des remerciements reçus, des informations données quant aux aides versées par l'association ECSA, le Conseil Départemental et le Rotary à la commune de Pépinster suite aux inondations de l'été 2021, et énonce les aides apportées par la ville dans le cadre de l'accueil des familles ukrainiennes.

La séance est levée à 20 h 40.

Les délibérations sont consultables sur simple demande au secrétariat du conseil municipal de la Mairie d'Avallon et sur le site de la ville dans la rubrique « recueil des actes administratifs ».